

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE BOURG

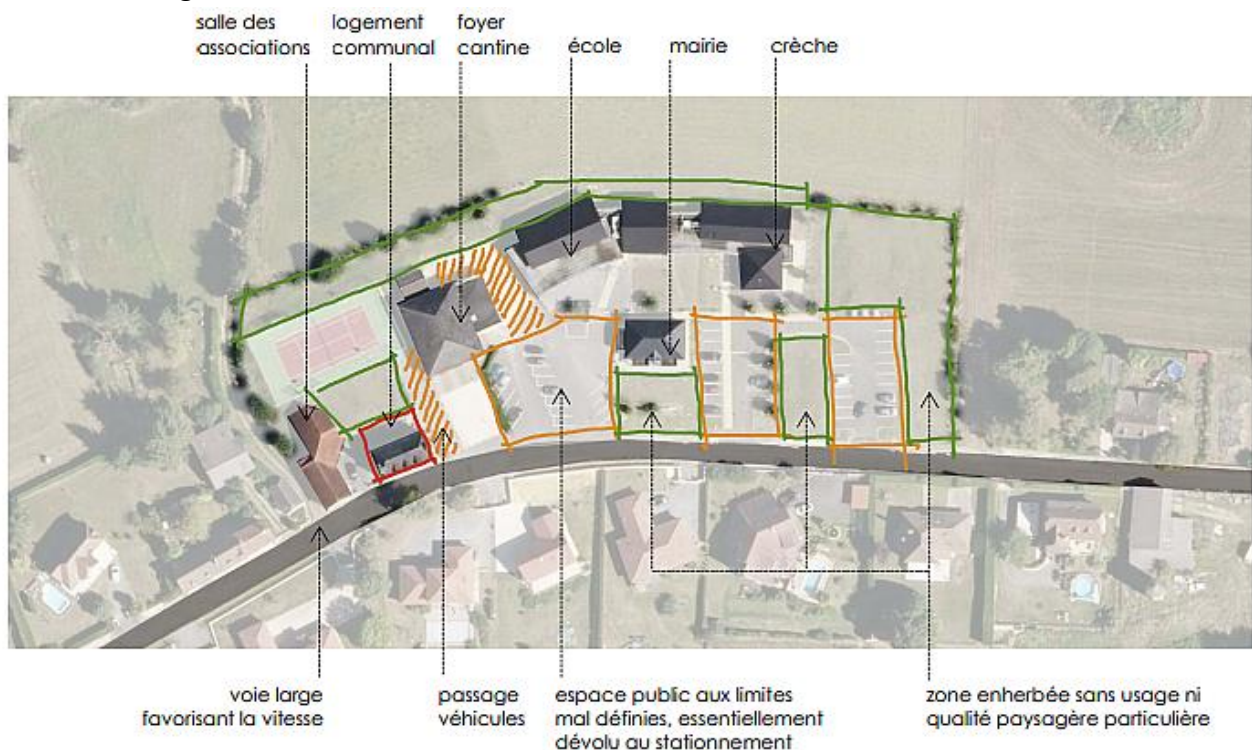
Les principaux enjeux du cahier des charges retenus par les élus en lien avec l'architecte du CAUE*, sont les suivants :

- Composer un véritable cœur de village et créer une « vraie place de village » conviviale pour un usage au quotidien tout en permettant l'organisation d'évènements festifs.
- Appréhender les enjeux climatiques avec des espaces ombragés et une gestion des eaux pluviales adaptée.
- Sécuriser la rue principale jusqu'à l'église pour apaiser la vitesse tout en intégrant les cheminements piétonniers.
- Conserver le caractère rural du site en mettant en valeur les éléments identitaires du lieu et le paysage.

* Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques
ETAT DES LIEUX, DIAGNOSTIC du CAUE – août 2020 – Fiche conseil

Description générale

Le site concentre plusieurs équipements publics sans qu'une logique d'ensemble n'ait guidé leur implantation. L'aménagement des espaces extérieurs a procédé de la même démarche, juxtaposant les fonctions (parkings, entrée du foyer, de la mairie, terrain multisports, accès au local communal...), fractionnant les espaces sans créer de véritable centralité, conviviale, propice à la vie sociale du village.



OBJECTIFS

Il est nécessaire de révéler le centre bourg qui existe dans les faits (mairie, école, foyer, cimetière, église, activités...) **en requalifiant les espaces publics** et en inscrivant ce projet dans la durée. Cela passe par les objectifs suivants :

- **Affirmer un centre-bourg** par la création d'un espace public structurant et accueillant et d'où sera banni tout vocabulaire routier. Éviter le compartimentage de l'espace par fonction, privilégier les espaces partagés et proposer des lieux appropriables (parvis...) ;
- **Prendre en compte la topographie**. L'intégrer pleinement au projet, en faire un atout, un élément structurant. Toutefois, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera à envisager de façon fine pour éviter tout effet de « parcours médicalisé ». Intégrer également la question de la gestion des eaux pluviales ;
- **Conserver le caractère rural** du site en choisissant une palette restreinte de matériaux et de végétaux déjà présents traditionnellement dans le paysage alentour ;
- **Préserver et valoriser** les éléments identitaires (murs en galets, bas-côté enherbés), s'en inspirer ;
- **Sécuriser la circulation piétonne** ;
- **Repenser l'éclairage public** qui génèrent une pollution lumineuse, qui a des effets désastreux sur notre environnement, sur notre santé, sur notre sécurité et sur notre consommation énergétique ;
- **Requalifier** les cours de l'école et de la crèche. Améliorer le confort des enfants et proposer des supports de jeux favorisant la coordination, l'agilité, l'imagination..



Les principales échéances :

Année 2020 : état des lieux et fiche conseil CAUE, élaboration du cahier des charges

1^{er} semestre 2021 : lancement de l'appel d'offres et audition des architectes

15 septembre 2021 : désignation de l'architecte retenu

Fin 2021 : présentation du projet en réunion publique

Janvier 2022 : dépôt du projet final, lancement de l'appel d'offres aux entreprises et demandes de subventions

2^{ème} semestre 2022 : démarrage d'une 1^{re} tranche de travaux.